



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024

Affaire n° 02-20240624

Élection du Maire

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

24 juin 2024

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 17 juin 2024

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 48
- représenté : 1
- absent : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à quatorze heures et sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jack Gence, doyen d'âge

### Étaient présents :

Augustine Romano, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Albert Gastrin, Francemay Payet-Turpin, Bernard Picardo, Martine Corré, Charles Emile Gonthier, Catherine Turpin, Dominique Gonthier, Mimose Dijoux-Rivière, Maurice Hoarau, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Noéline Domitile, Daniel Maunier, Mansour Zarif, Marie-Claire Boyer, Jean-Pierre Thérincourt, Marie-Lise Blas, Serge Técher, Sylvie Jean-Baptiste, Serge Sautron, Liliane Abmon, Jean-Philippe Smith, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Allan Amony, Evelyne Robert, Eric Ah-Hot, Doris Técher, Jean-Pierre Georger, Véronique Fontaine, Henri Fontaine, Régine Blard, Jean Richard Lebon, Sylvie Leichnig, Jack Gence, Josian Soubaya Soundrom, Anissa Locate, Antoine Lebian, Nathalie Bassire, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Monique Bénard, Gilles Henriot

### Était représentée :

Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 02-20240624

Élection du Maire

Le lundi 24 juin 2024 à quatorze heures et sept minutes,

Sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Jack Gence,

Sur la convocation qui a été adressée le 17 juin 2024 par Monsieur Jacquet Hoarau, adjoint, agissant pour le Maire empêché, en application de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

**Considérant** que s'est déclaré candidat :  
- Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote : 48

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49

Nombre de suffrages déclarés nuls (art L.66 du Code Électoral) : 1

Nombre de bulletins blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 25

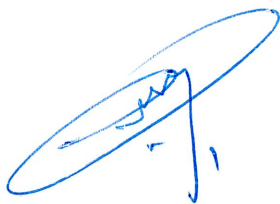
A obtenu :

Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon : 41 (quarante et une) voix.

Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Fait au Tampon, le 24 juin 2024.

Le *Président*,



La secrétaire de séance,

